

# MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 27 Juin 1848.

No. 53

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

suisses.—M. Luquet vient d'adresser une nouvelle lettre à MM. les présidents et membres du grand-conseil du Valais. Le délégué apostolique y signale l'obstacle insurmontable qui vient s'opposer, par les dernières mesures du gouvernement, à l'accomplissement de sa mission.

Or, dit le prélat, cet obstacle, le voici :  
« Dans votre séance du 29 janvier dernier, vous avez décrété la réunion complète des biens ecclésiastiques au domaine de l'Etat. Vous avez statué, par contre, qu'une dotation convenable serait assurée au clergé.

« Voilà ce que, malgré son esprit de condescendance, le souverain Pontife déclare formellement ne pas sanctionner.

« Que le clergé, comme déjà il l'a fait, offre de sacrifier une portion notable de ses biens en faveur de l'Etat, le Saint-Siège y consent très volontiers, et s'y prête de tout son pouvoir. Mais que le clergé soit dépourvu de tous ses biens, voilà ce que le Saint-Siège ne croit pas devoir approuver, comme il l'a jamais fait, sinon dans des circonstances tout autres que celle où vous êtes.

« Ainsi, avec l'approbation du souverain Pontife et le sacrifice du clergé, l'Etat retrouve dans le prix d'une portion seulement des biens ecclésiastiques, à peu près tous les avantages financiers qu'une spoliation complète lui offrirait.

« Il y trouve de plus une pacification religieuse du canton.

« En poussant les choses à l'extrême, au contraire, cette même pacification devient impossible pour longtemps, pour toujours peut-être, et les avantages matériels n'augmentent pas sensiblement en faveur de l'Etat.

« Je résume ma pensée, Messieurs, et voici ce que je vous propose.

« Pour ce qui concerne les biens du clergé, je vous demande la modification du décret du 29 janvier dernier, dans le sens que désire le Saint-Siège, afin de rendre l'accord possible sur les autres points.

« Je laisse, Messieurs, à votre sentiment de patriotisme, de justice et de modération, à votre esprit catholique sincèrement dévoué à la foi de vos pères, le soin de décider sur cette grave question.

« Songez à la gravité de votre position pour maintenant et pour les temps à venir; songez aux générations futures qui vous béniront ou qui verseront des larmes au souvenir de l'acte que vous allez accomplir en ce moment.

« La paix et la liberté fondées sur la violence ne durent jamais. La paix et la liberté fondées sur la modération et la justice défient les attaques de tous les temps.

« Les fils aimés de la liberté européenne doivent me comprendre.

« Veuillez, Messieurs, agréer l'assurance des sentiments de ma haute considération.

« Votre très humble et très-obéissant serviteur,  
« J. B. O. LUQUET, évêque d'Helvétie, envoyé extraordinaire et délégué apostolique en Suisse.

« Abbaye de Saint-Maurice, le 6 mai 1848. »

—Le conseil d'Etat du Valais vient d'inaugurer un nouvel ordre de persécution dont le récit doit soulever d'indignation toute âme dotée de quelque délicatesse de sentiment. En vertu d'un arrêté du département de l'intérieur que nous citons ci-dessous, le gouvernement annonce la formelle prétention de s'immiscer dans les rapports du prêtre et du pénitent à propos de la confession. Il n'était pas possible d'imaginer un moyen plus infamant pour tourmenter de vénérables prêtres, dont la conduite irréprochable ne peut d'ailleurs prêter le flanc même à l'apparence d'un soupçon. Par cet arrêté, les mains doivent envoyer au gouvernement les noms des prêtres qui seront accusés d'avoir refusé l'absolution à ceux des citoyens qui ont voté le décret du 11 janvier contre les biens du clergé. Oh! l'admirable invention pour chasser du pays tous les curés que le gouvernement croira gênants! Quelle est la paroisse qui ne renferme pas au moins un libéral qui pourra accuser son curé de lui avoir refusé l'absolution pour motif politique? et comme le prêtre catholique ne peut pas parler en public des rapports qu'il a pu avoir avec un pénitent, le voilà à coup sûr inculpé. L'esprit demeure confondu de trouver réunies tant d'astuce et une telle bassesse.

Voici la pièce officielle :

Le département de l'intérieur à Messieurs les présidents de communes.

« Nous apprenons, de source certaine, que dans diverses paroisses du canton, des prêtres, abusant de leur caractère, ont transformé la confession en un atelier politique, et ont poussé l'aveuglement au point de refuser l'absolution à ceux des citoyens qui ont voté le décret du 11 janvier. (Décret de spoliation des biens du clergé.)

« La tâche que le conseil d'Etat a entreprise, de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, lui impose l'obligation la plus rigoureuse d'étouffer, dès leur principe, les tentatives répréhensibles du pharisaïsme moderne contre les traits de l'Etat, les quelles entraînent les troubles et l'anxiété dans ces localités.

« C'est pourquoi nous venons vous inviter sérieusement à veiller avec le zèle le plus soutenu, sur la conduite des ennemis incorrigibles de nos libertés, et à nous tenir diligemment au courant des faits principaux qui surgiraient de nature à semer de l'inquiétude parmi le peuple.

« En ne défiant pas ponctuellement à notre invitation, vous assurerez une responsabilité des plus graves; mais nous sommes persuadés que vous mettez, au contraire, le plus grand empressement à y obéir et à vous acquiescer, en nous faisant connaître le nom des coupables, ainsi que celui des citoyens qui auraient été entravés dans l'exercice de leurs devoirs religieux.

« Recevez, Monsieur le président, l'assurance de notre parfaite considération.

« Signé, le 11 avril 1848.

« Le conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur  
« ALEXANDRE DE TORRENTÉ.  
(Voix catholique de Genève.)

PIE IX.—Les douleurs qui déchirent l'âme de Pie IX sont devenues celles de tous les catholiques. En France, en Irlande, en Belgique, les Evêques se sont adressés à leurs troupeaux pour les inviter à tendre vers le ciel des mains suppliantes, afin que Dieu fasse descendre ses grâces et ses bénédictions sur le saint Pontife à qui sont confiées les destinées de l'Eglise. Nous sommes heureux de recevoir aujourd'hui encore une preuve des sympathies et de l'affliction qu'a fait naître en Irlande la nouvelle de la position de Pie IX et des empiétements sacrilèges commis sur ses prérogatives. Mgr l'archevêque de Dublin, le vénérable Dr Murray, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pleine des sentiments les plus tendres pour le Souverain Pontife. Nous reproduisons les paroles du vénérable prélat :

« Très chers frères, nous lisons dans le douzième chapitre des Actes des Apôtres que, lorsque saint Pierre fut jeté en prison par Hérode, l'Eglise se mit à crier pour lui sans relâche, et que la puissance miraculeuse de Dieu secourant les supplications de son peuple se manifesta bientôt d'une manière visible par sa libération.

« Animés par cet exemple consolant, allons, très chers frères, avec confiance devant le trône de la grâce et supplions le Dieu de puissance et de miséricorde de regarder avec compassion le vénérable successeur de saint Pierre et de l'apostrophe, par les moyens connus à la Providence, de la tyrannie cruelle qui pèse sur lui. Quel fait surprenant! Pie IX, le bienfaiteur de son pays, l'objet de l'admiration du monde pour la sagesse et l'énergie avec lesquelles il a effectué des améliorations si importantes pour le bonheur de son peuple : celui qui était cité comme le modèle parfait d'un souverain bienfaisant, se trouve maintenant prisonnier dans son palais non pas, comme dans le cas de saint Pierre, par l'injustice d'un tyran sanguinaire, mais par la licence sans frein du peuple ingrat que lui-même a émancipé! Toute l'énergie de son puissant esprit avait été appliquée à trouver les moyens de procurer le bonheur de ce peuple, mais sa conscience ne lui permettait pas de s'engager dans une guerre d'agression, et parce qu'il a refusé de la faire, ses droits souverains ont été usurpés, ses cardinaux ont été menacés, insultés, emprisonnés, et s'il nous est permis d'ajouter foi aux relations presque incroyables qui ont été publiées, sa précieuse vie aurait été menacée! La proclamation suivante, affichée sur les murs de Rome et presque aussitôt déchirée par une populace égarée, fournira la preuve affligeante de la justice avec laquelle ce père de son peuple peut s'écrier : « J'ai élevé mes enfants, je les ai exaltés; mais ils m'ont méprisé. » (1. s. 12.) (Suit le motu proprio de Pie IX.)

—On lit dans la Gazette de Milan du 11 :  
« Une députation des membres du Gouvernement provisoire de Lombardie, MM. Beretta, Borromeo, Guerrieri et Strigelli, a présenté au roi Charles-Albert une adresse tendant à lui demander de rassurer, par une seule parole, la population vénitienne, comprise nécessairement dans l'œuvre de la complète libération de l'Italie. Le roi a reçu cette adresse avec satisfaction; il a parlé dans le même sens que l'avait fait à Turin, dans la séance de la Chambre des députés du 18 mai, le ministre des affaires étrangères. Il a proclamé italienne la guerre à la tête de laquelle il s'est mis. Cette guerre ne finira que lorsque l'ennemi aura évacué tous les points du sol italien. Quant à lui, il ne veut pas déposer les armes avant que l'Autriche ait repassé les Alpes. Il a exprimé le plus vif intérêt pour le pays vénitien. Une fois Venise prise, le pays de Venise sera libre. C'est là que doit être le nerf de la guerre; c'est sur ce point que tendront tous ses efforts. Enfin, il a autorisé la députation à déclarer aux Lombards sa ferme volonté de faire tout ce qui pourra contribuer à accélérer et mener à fin cette grande guerre italienne. »

—On lit dans la Gazette de Rome du 18 mai, partie officielle :

« Sa Majesté le roi Charles-Albert voulant faire connaître à tout le monde qu'il continue à avoir le commandement militaire de toutes nos troupes qui se sont portées à la défense de la cause nationale sur le territoire lombard-vénitien, afin de les protéger et de les garantir par tous les moyens convenables, contre toutes les éventualités de la guerre, a fait publier dans le journal officiel de Turin la note suivante :

« Toutes les troupes pontificales régulières, gardes civiques et volontaires, qui se trouvent engagées dans la guerre de l'indépendance italienne, sur le territoire lombard-vénitien, sont soumises au commandement et aux ordres de S. M. le roi Charles-Albert. En conséquence, ces troupes sont sous la protection des lois et jouissent des droits que le droit des gens consacre dans la guerre même. La violation de ces droits et de ces lois à leur égard serait considérée par Sa Majesté comme convenue contre ses propres troupes, et pourrait donner lieu à des représailles qui répugnent à l'humanité et à la civilisation de ce siècle. »

—Le Sénat et conseil de Rome, dans sa séance extraordinaire du 3 mai, a arrêté un projet d'Adresse au Saint-Père.

« Nous ne vous demandons pas, est-il dit dans cette Adresse, à vous, nonce de la paix, (nuncio di pace), de provoquer à la guerre le peuple romain, mais nous vous prions seulement de ne pas nous empêcher de pourvoir à la guerre par l'intermédiaire de ceux à qui vous voudrez confier la direction des affaires temporelles.

« Nous ne vous demandons pas de faire taire l'inspiration de votre cœur, ni de renoncer à l'honneur, que

doit avoir un prêtre pour une guerre entre croyants; mais seulement, veuillez pourvoir à la tranquillité de l'Italie tout entière, et éloigner tout soupçon que votre jugement solennel ait proclamé injuste la guerre de tous les Italiens pour le salut de la patrie commune. Saint-Père, proclamez la justice et le droit de l'Italie entière à revendiquer son indépendance et sa nationalité. Cette parole suffira pour calmer les esprits et empêcher l'interprétation que l'étranger donnerait à votre manière de voir sur notre cause.

« Tous nous vous serons reconnaissants si, dans la mansuétude de votre cœur et sans suspendre les opérations militaires, vous réussissez, par des conseils pacifiques, à terminer la question sur la base d'un complet éloignement des Autrichiens et de l'indépendance et de la nationalité de l'Italie.

« Nous vous serons reconnaissants de présider une diète d'Italiens pour régler la marche intérieure. Nous bénissons constamment le nom du grand Pontife qui aura héli et sauvé la patrie commise. Ces vœux, Saint-Père, vous prouveront que nous n'attendons que de vous seul (attendiamo da voi solo) notre bonheur, et implorons pour vous, pour les initiatives citoyennes et pour notre ville, votre bénédiction apostolique. »

—M. Pabbé Gioberti parcourt triomphalement les villes de l'Italie pour y prêcher la réunion au Piémont : il Resorgimento de Turin nous donne jour par jour le bulletin des ovations qui lui sont décernées. Le matin on l'amène à l'Eglise et on le place devant l'autel sur un riche prie-Dieu, le soir on le conduit au théâtre, où l'on chante des hymnes à sa gloire; les gouvernements provisoires le haranguent, le peuple défile ses chevaux et traîne sa voiture; les grandes Dames lui donnent des fêtes et des banquets. Enfin, dit-il Resorgimento, il est traité comme un prince. (Le mot n'est pas exact; aujourd'hui, ce n'est pas ainsi que les princes sont traités.)

« A Parme le peuple, c'est-à-dire le parti qui s'intitule le peuple, a voulu faire pour M. Pabbé Gioberti quelque chose de plus que le peuple des autres villes, et il n'a rien trouvé de mieux que de chasser son Evêque le jour même de l'arrivée de philosophe. Les amis de celui-ci trouvent très bon que l'Evêque de Parme soit chassé de son diocèse, comme l'Archevêque de Turin a été chassé du sien; seulement, le coup fait, ils ont compris que dans l'intérêt de M. Pabbé Gioberti le peuple aurait pu choisir un autre jour pour cette exécution. Ecoutez-les; de tels actes et un tel langage en disent plus que de longs commentaires sur les sentiments religieux du parti dont M. Pabbé Gioberti est le chef et l'idole :

« Les déterminations du peuple souverain sont toujours plus décisives, plus promptes et plus impérieuses que celles du pouvoir sous toute autre forme de gouvernement. L'acte suit la pensée, et nulle voie n'est ouverte à la temporisation. Mgr Jean Neuschel ne pouvait plus rester à Parme depuis que la journée du 20 mars avait donné le signal de la chasse aux barbares; ce pasteur-loup devait donc abandonner sa loge. Le gouvernement provisoire avait cependant toléré sa présence et s'était contenté de sa déclaration qu'il partirait aussitôt qu'il aurait obtenu de Rome, l'autorisation demandée, de quitter son troupeau; on voyait bien, d'ailleurs, qu'il ne pouvait plus tarder avec les ciseaux autrichiens, mais le peuple se laissa et ne voulut plus de retard. Hier soir, en effet, vers l'heure de l'Assommoir, une quantité de gens se portèrent sous les fenêtres du palais épiscopal et intimèrent formellement au Monseigneur intrus l'ordre du départ. Des sifflets, des hurlements et toute espèce de cris retentirent en son honneur; ce que voyant, et sentant qu'il n'avait plus à un Congrès pour l'appuyer, il promit de partir aussitôt. Enchantée de cette marque de très humble obéissance, le foule voulut soudain lui improviser une splendide illumination; elle fut prête en un clin-d'œil, car les armes épiscopales, arrachées des portes du Dôme et du Palais, furent à l'instant mises en pièces et brûlées sur la place. La garde nationale était accourue pour empêcher que le tumulte allât plus loin; mais le peuple ne cessa que lorsque l'Evêque, mis en voiture, eut été escorté jusqu'à un delà des portes de la ville. Bon voyage, Monseigneur... Laques et prêtres (sauf deux ou trois auxquels nous conseillons d'aller prendre, pendant quelques mois, Pair de la campagne) se réjouissent maintenant de votre départ. Si vous passez jamais par Vérone, saluez Radetzki, et tenez-lui compagnie dans son voyage à Vienne, afin qu'il puisse mettre ses papiers en règle.

« Tout bon citoyen désirerait assurément que ce Monseigneur s'éloignât de nous, mais on eût désiré que ce ne se fit avec la plus parfaite tranquillité. Tout le monde est affligé aujourd'hui que le peuple ait commis des actes indignes; ils laisseront un triste souvenir de jour, qui devait être consacré tout entier à l'allégresse et à fêter la présence du grand Gioberti. Si Gioberti nous a quittés sans l'effet de notre accueil et de nos sentiments pour la cause de l'unité italienne, il n'a pu s'empêcher cependant de ressentir quelque amertume dans son cœur, en voyant la manière dont on avait accompli cette proscription, et cela le jour même de son séjour parmi nous. Les jésuites trépasseront de joie et diront : Voilà le fruit de la mission de Gioberti!

« Bas peuple! ouvre les yeux; tu n'es pas capable de commettre de tels actes! un génie infernal te trompe et égare! »

Tel est l'article que publie l'Union nationale de Parme et que reproduit sans réflexion il Resorgimento de Turin; l'ypocrisie de la fin ne fait que mieux res-

sortir le cynisme du commencement. On peut juger par cet échantillon du style des disciples de M. Pabbé Gioberti et des sentiments qui les animent. Quels qu'aient été les actes du bas peuple de Parme, que trompe et qu'égare, ou a bien raison de le dire, un génie infernal, le langage des écrivains giobertistes n'est-il plus ignoble encore?—Les journaux italiens nous annoncent que M. Pabbé Gioberti s'achemine vers Rome.

—Une Adresse éloquentes au peuple romain vient d'être rédigée à Dublin par un comité nommé à cet effet dans une réunion des Evêques et du clergé. Cette réunion a eu lieu le 15 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'O'Connell. Les sentiments exprimés dans cette pièce prouvent que les Evêques et le clergé d'Irlande sont bien informés de la nature des événements qui se passent à Rome. Après avoir rappelé les témoignages de sympathie et d'amour dont les actes du pontificat de Pie IX ont été l'objet, ils s'expriment ainsi :

« Est-ce que ces choses si joyeuses, qui nous promettaient paix et stabilité, ont été changées? Est-ce que les hommages qui étaient rendus, aux acclamations du monde, au bien-aimé Souverain de Rome, au chef reconnu et universellement révéré de la chrétienté, se sont changés en outrages? Est-ce que le glorieux Pontife qui, le premier, a donné le signal des réformes salutaires, celui qui a affranchi les autres, aurait lui-même cessé d'être en liberté? Est-ce que les Romains ont oublié ce qu'ils ont fait pour sa puissance qu'ils jouissent de tous les droits de citoyens? Voudraient-ils user des nouvelles libertés dont ils ont été investis pour attenter à la propre liberté de leur souverain?

« Non, Dieu nous en préserve, cela ne peut pas être; ce ne serait pas de la gratitude romaine. Bien que l'esprit d'erreur puisse séduire passagèrement un certain nombre de personnes et triompher un instant, néanmoins, nous avons confiance dans la modération, dans la vertu solide et éprouvée des Romains.

« On ne pouvait imaginer d'événements plus désastreux et d'un plus triste augure pour Rome même, pour son brillant avenir, pour les libertés naissantes de l'Italie, pour la cause de la liberté dans tous les pays, qu'un empiétement sur les droits du Souverain-Pontife. La chrétienté indignée élevait sa voix pour protester; le Ciel ne bénissait pas cet acte sacrilège.

« Habitants de Rome, si vous aimez la liberté, soyez fidèles à la cause de la religion! La liberté dépend de la liberté de la religion; la religion est esclave où que l'on entrave la liberté de son action. On ne peut dire d'un peuple qu'il est libre quand il est l'esclave de la passion, quand il manque de respecter les droits d'autrui et de veiller à ce qu'il n'y soit porté aucune atteinte.

« L'Europe s'éveille sous les auspices du Pontife romain secourant ses chaînes et entrant dans les voies de la vraie liberté sanctionnée et purifiée par la religion, voilà un spectacle digne des hommes et des anges! Les entraves accidentelles de l'impunité et de la licence ne retarderont pas, n'entraveront pas ses magnifiques progrès. Cette cause a pour elle les sympathies de tous les hommes et des gens. Nous, dont les luttes pour notre émancipation contre la première puissance de l'Europe ont prouvé notre dévouement à la liberté, nous vous offrons nos très ardentes sympathies tant que les droits de notre Père, du Pontife de la chrétienté, sont laissés dans toute leur intégrité. »

« Habitants de Rome! vous êtes par droit de naissance et par votre position l'avant-garde de l'armée des croyants, vos coreligionnaires dans le monde entier. Nous espérons que nous ne terminerons pas votre honneur et que vous ne serez pas indignes de votre haute mission. La cause que vous avez entre les mains n'est pas seulement celle de Rome, ne l'oubliez pas, mais celle de tous les catholiques du monde! »

Il appartenait à l'Irlande, à la patrie d'O'Connell, de faire entendre aux Romains ces nobles paroles! Le grand agitateur a rendu sa patrie digne de la liberté; son langage aux Romains le prouve. Les leçons du grand agitateur pacifique ne sont pas perdues pour le monde, puisque ceux qui les ont recueillies se font l'écho fidèle de son enseignement. En attendant d'avoir atteint le but vers lequel tendent ses glorieux efforts, l'Irlande redira aux peuples qui s'agitent les leçons du tribun qui a présidé à ses destinées durant un demi-siècle, et qui a fait plus qu'affranchir sa patrie; puisqu'il lui a appris les devoirs qu'impose la liberté!

—On écrit de Constantinople, 30 avril 1847.  
Des changements de la plus haute importance viennent d'avoir lieu dans le ministère ottoman. Le 28 avril au matin, le sultan envoya un de ses chambellans chez le grand vizir Réchid-Pacha, pour lui retirer la décoration, et lui annoncer sa mise en disponibilité. Sarim-Pacha, précédemment président du grand conseil de justice, remplace Réchid-Pacha comme grand vizir, et Halil-Pacha, qui, la veille, avait été remplacé au ministère de la marine par Méhémé-Ali-Pacha a été nommé président du grand conseil de justice. Ces modifications dans le ministère, et surtout la destination de Réchid-Pacha, ont produit une profonde sensation dans toutes les classes de la population. Les chrétiens en particulier regrettent vivement l'homme aux idées généreuses qui avait su imprimer au gouvernement ottoman une direction plus conforme à la justice et aux vraies idées de liberté. On attribue généralement aux intrigues de la Russie ce pas en arrière que la Turquie vient de faire. Dans des circonstances aussi graves que celles où se trouve actuellement l'Europe, le sultan, en se déclarant l'homme-ligne du Czar, ne croit-il pas de ses propres mains l'abîme où il doit être englouti? On espère toutefois que ce ministère ne pourra pas tenir, et que Réchid ne tardera pas à être appelé aux affaires.

Il vient de se faire une consommation considérable de poudre et d'huile à Constantinople à l'occasion de la naissance d'un prince et d'une princesse dont deux sultanes sont accouchées à trois ou quatre jours de distance. Cinq fois par jour pendant dix jours, toutes les batteries de terre et de mer faisaient entendre des décharges formidables, comme s'il se fût agi de bombarder la capitale. On estime qu'il a dû être tiré de 4 à 5,000 coups de canon. Chaque soir,